

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG

COMMUNE DE DIMAKO

CABINET DU MAIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

EAST REGION

UPPER NYONG DIVISION

DIMAKO COUNCIL

MAYOR'S OFFICE

**Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la  
Commune de DIMAKO**

*Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748*

**ADDITIF N°004 A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000001/AONO/C-DKO/CIPM/2025 DU 19/02/ 2025**

**POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU STADE MUNICIPAL DE NGOLAMBELE : MISE EN FORME DE L'EMPRISE DU STADE (LOT 01) ; POSE DE BUSES MÉTALLIQUES Y COMPRIS TETES DE BUSES ET PUISARDS SUR LA ROCADE DU STADE MUNICIPAL DE NGOLAMBELÉ (LOT 02 DANS LA COMMUNE DE DIMAKO, DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'ESTREMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.**

**Lot 01 : Travaux de construction du stade municipal de NGOLAMBELE mise en forme de l'emprise du stade.**

**Lot 02 : Pose de buses métallique sur la rocade du stade Municipal de NGOLAMBELE.**

Le Maire de la Commune de DIMAKO, Maître d'Ouvrage, a l'honneur d'informer les entreprises intéressées par l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence ci-dessus rappelé, qu'il vient de rendre public un additif ainsi qu'il suit :

**1. OUVERTURE DES OFFRES**

Au lieu du 26 Mars 2025 comme initialement fixé, la date de l'ouverture des offres est désormais prorogée au **Lundi 31 Mars 2025, à partir de 10 heures.**

**2. LE LOT 01 : CORRECTIONS DES MANQUEMENTS DANS LES DEVIS ET BORDEREAUX**

Le devis et bordereaux des prix unitaires ont fait l'objet d'une harmonisation pour le lot 01 ainsi qu'il suit :

**❖ DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX. (D.Q.E)**

**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE MISE EN FORME DE L'EMPRISE DU STADE DE NGOLAMBELE DANS LA COMMUNE DE DIMAKO DEPARTEMENT DU HAUT NYONG, REGION DE L'EST, LOT N°1**

N°	DESIGNATION DES TACHES	UNITE	QTE	PU HTVA	PT HTVA
<b>SERIE 000 INSTALLATIONS</b>					
TM 001	Installation de chantier	FF	1		
TM 002	Amené et repli du matériel	FF	1		
TM 003	Projet d'exécution et Plan de recollement	FF	1		
<b>SOUS TOTAL SERIE 000</b>					
<b>SERIE 100 NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>					

TM 101a	Nettoyage de la plateforme	m2	23 000		
TM 101b	Évacuation terre végétale mis en dépôt	m3	350		
TM 104	Déblai mis en dépôt	m3	1 412		
TM 110	Mise en forme de plateforme	m2	23 000		
TM 108a	Remblai en graveleux latéritiques provenant d'emprunt	m3	1 000		
<b>Sous Total Serie 100</b>					

RECAPITULATIF	
<b>SERIE 000 INSTALLATIONS</b>	
<b>SERIE 100 NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>	
	<b>TOTAL HTVA</b>
	<b>TVA 19,25%</b>
	<b>AIR 2,2%</b>
	<b>TOTAL DES TAXES</b>
	<b>TOTAL TTC</b>
	<b>NET A MANDATER</b>

❖ BORDEREAX DES PRIX UNITAIRE. (B.P.U)

**TRAVAUX DE MISE EN FORME DE L'EMPRISE DU STADE DE NGOLAMBELE DANS LA COMMUNE DE DIMAKO,  
DEPARTEMENT DU HAUT NYONG REGION DE L'EST. LOT N°1**

N° Prix	Désignation des tâches	Unité	P. Unitaire HTVA en chiffre (F CFA)	Prix unitaires HTVA en lettres (F CFA)
<b>SERIE 000 : INSTALLATIONS</b>				
TM001	<b>Installation de chantier</b> Ce prix rémunère au FORFAIT (FF) dans les conditions générales prévues au marché, les installations de chantier de l'Entreprise, leur maintenance et leur fonctionnement pendant toute la durée du chantier. Ce prix rémunère également la confection du projet d'exécution ainsi que des études techniques et géotechniques préalables, éventuellement nécessaires. Ce prix est payé en deux échéances : * QUATRE VINGT POUR CENT (80%) dès la réception des installations de l'Entreprise et l'approbation du projet d'exécution. * VINGT POUR CENT (20%) après le démontage des installations, l'approbation des plans de recollement et la remise en état des lieux. Ce prix comprend notamment: • la location des sites d'emprunt, s'ils ne sont pas mis à la disposition du Cocontractant par l'Administration; • l'aménagement des surfaces pour l'implantation des bâtiments, le cas échéant, des aires de stockage des matériaux et de stationnement des engins et véhicules; • la construction des voies d'accès, des déviations éventuelles et leur entretien; • la mise en place des moyens de liaison(téléphone, fax, internet, radio)et de gardiennage; • la fourniture de l'eau et de l'électricité; • la construction et l'équipement du laboratoire de chantier situé à proximité du chantier;	FF		

TM002	L'amenée et le repli du matériel			
	Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le FORFAIT pour l'amenée et repli du matériel telles que décrites dans le CCTP.	FF		
TM003	Projet d'exécution et Plan de recollement			
	Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le FORFAIT pour le montage et la production du projet d'exécution et plan de recollement tel que décrites dans le CCTP.	FF		
SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS				
TM101a	Nettoyage de la plateforme			
	<p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>) le débroussaillage qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses, et les arbustes à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme. Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme;</li> <li>• l'abattage et le débitage des arbres dont le diamètre est inférieur ou égal à 20 cm;</li> <li>• l'élagage des arbres hors emprise;</li> <li>• le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre;</li> <li>• l'enlèvement des produits de curage des fossés, le chargement, le transport quelle que soit la distance, le déchargement et la mise en dépôt provisoire ou définitive en un lieu agréé par le Maître d'œuvre;</li> <li>• toutes les indemnisations éventuelles des riverains;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul>	M2		
TM101b	Evacuation terre végétale mis en dépôt			
	<p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>), l'évacuation des terres mis en dépôt, provenant des zones d'extraction.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels ;</li> <li>• le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 mètres ;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul>	M3		
TM104	Déblai mis en dépôt			
	<p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>), les déblais mis en dépôt, provenant des zones d'extraction.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préparation des lieux de dépôt, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation;</li> <li>• les frais éventuels d'expropriation ou d'indemnisation;</li> <li>• le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'enlèvement de la terre végétale et la découverte;</li> <li>• l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels;</li> <li>• le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance</li> </ul>	M3		

	n'excédant pas 5000 mètres ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• la remise en état des lieux d'emprunt;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul>		
TM108a	Remblais en graveleux latéritique provenant d'emprunt		
	Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m <sup>3</sup> ), les remblais en matériaux (à définir), provenant d'emprunt.  Ces prix comprennent notamment: <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation;</li> <li>• les frais éventuels d'expropriation ou d'indemnisation;</li> <li>• l'ouverture des emprunts y compris le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'enlèvement de la terre végétale et la découverte;</li> <li>• l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels;</li> <li>• le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 mètres;</li> <li>• le répandage des matériaux par couches compatibles avec les moyens de compactage ;</li> <li>• le compactage et toutes sujétions de mise en œuvre;</li> <li>• la remise en état des lieux d'emprunt;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul>	M3	
TM110	Mise en forme de la plateforme		
	Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au METRE CARRE (M2) de route traitée, la mise en forme de la plate-forme devant recevoir la couche de roulement (routes en terre) ou de fondation (routes revêtues). Ce prix ne comprend pas la remise en forme et le curage des fossés latéraux.  Ce prix comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nettoyage éventuel de la plate-forme existante ;</li> <li>• l'évacuation des terres végétales existantes éventuelles ;</li> <li>• la scarification de la plate-forme existante ;</li> <li>• le réglage de la plate-forme scarifiée (y compris sur les zones en scories volcaniques) ;</li> <li>• l'arrosage et le compactage de la plate-forme ;</li> <li>• toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul>	M2	

**3. LOT 02 : POSE DE BUSES METALLIQUE SUR LA ROCADE DU STADE MUNICIPAL DE NGOLAMBELE (reste sans modification au niveau du Devis et Bordereau des prix unitaire).**

**4. LE RESTE SANS CHANGEMENT.**

**Ampliations :**

- DRMAP/HN (pour information),
- PRÉFET HAUT-NYONG (pour info),
- PRÉSIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP/EST (pour archivage)
- CHRONO/ARCHIVES (pour affichage).

